

# Équipe de santé au travail

Les équipes de santé au travail (SAT) s'occupent principalement des milieux de travail qui font partie des groupes prioritaires I, II et III. Toutefois, si vous n'appartenez pas à l'un de ces groupes, vous pouvez quand même obtenir certaines informations ou conseils auprès des équipes de SAT présentes sur votre territoire.

Consultez la thématique « Groupes prioritaires » pour savoir à quel groupe appartient votre établissement.

## La composition des équipes de santé au travail



Les équipes de SAT des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) sont généralement composées de plusieurs professionnels de la santé et des milieux de travail :

- des médecins,
- des infirmières,
- des techniciens en hygiène du travail,
- des hygiénistes du travail, etc.<sup>1</sup>.

## Le mandat des équipes de santé au travail

L'un des principaux mandats des équipes de SAT du CISSS de votre région est d'élaborer et de mettre en place un programme de santé adapté aux besoins propres à votre milieu de travail, et ce, pour toutes les organisations des groupes prioritaires I, II et III. Cette démarche doit se faire en collaboration avec l'employeur, le comité de santé et de sécurité (CSS) et les travailleurs.

### Ce qu'est un programme de santé

Il s'agit d'un programme dont le but est notamment de déterminer et d'évaluer les risques pour la santé présents dans le milieu de travail afin d'établir les moyens préventifs qui s'imposent.

## Les services offerts par les équipes de SAT

- La détection et l'évaluation des risques présents dans votre milieu de travail (risques physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques, etc.).
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs de votre milieu.
- L'information et la formation des travailleurs sur les risques présents dans votre milieu de travail, sur leurs effets sur la santé et sur les moyens de prévenir, contrôler ou éliminer les risques pour la santé.

1. RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL, <http://www.santeautravail.qc.ca/>.

- L'aide à la recherche de solutions aux problèmes relevés dans votre milieu de travail.
- Le soutien à l'organisation des premiers secours et des premiers soins.
- L'évaluation des dangers reliés au poste de travail et aux tâches de la travailleuse enceinte ou qui allaite dans le cadre du Programme pour une maternité sans danger<sup>2</sup>.

## Pour contacter l'équipe de santé au travail du CISSS de votre région

Le Québec compte plus de 50 équipes de santé au travail, réparties sur l'ensemble de son territoire, dans les différents centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Elles sont présentes dans toutes les régions de la province<sup>3</sup>.

Pour connaître l'équipe de santé au travail du CISSS responsable de votre territoire et obtenir ses coordonnées, visitez le portail du Réseau de santé publique en santé au travail.

### Bon à savoir!

Vous trouverez différentes publications sur le portail du Réseau de santé publique en santé au travail, notamment sur les maladies professionnelles, sur les facteurs de risque, etc.

## Votre rôle envers les équipes de santé au travail du CISSS

En ce qui concerne les équipes de santé au travail (SAT) du CISSS, votre rôle comporte les éléments suivants.

### *Connaître le programme de santé et le programme de prévention*

Si vous faites partie des groupes prioritaires I, II ou III, le programme de santé et le programme de prévention propres à votre établissement sont obligatoires. Votre première responsabilité est alors d'obtenir copies de ces programmes, de les connaître et de vous assurer qu'ils sont appliqués de façon cohérente.

### Ce qu'est le programme de prévention

Il s'agit d'un plan d'action en prévention propre à chaque établissement et permettant aux employeurs d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés. Il sert à officialiser les efforts déployés en matière de prévention.

### *Collaborer avec les spécialistes*

Vous devez accompagner et collaborer étroitement avec les différents spécialistes qui interviendront dans votre milieu de travail afin de les informer des risques auxquels les travailleurs font face.

Entrez en contact à l'avance avec votre équipe de SAT pour vous présenter et établir une collaboration. N'hésitez pas à spécifier que vous souhaitez accompagner les spécialistes au moment de leurs interventions dans votre établissement et à laisser vos coordonnées à cet effet.

### *Être à l'affût des nouveaux dangers*

Vous devez communiquer avec votre équipe de SAT si de nouveaux dangers apparaissent dans votre milieu de travail ou si une problématique prend de l'ampleur.

### *Assurer le suivi*

Lisez bien les rapports d'inspections et les recommandations de votre équipe de SAT afin d'en assurer le suivi au sein du comité paritaire en SST ou auprès de l'employeur. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre ces rapports parfois difficiles à déchiffrer, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller de la CSN, qui pourra vous aider.

### Bon à savoir!

À la suite de leurs inspections dans les milieux de travail, les équipes de SAT émettent des recommandations à l'employeur pour éliminer des dangers à la source et améliorer les conditions de travail. Ces recommandations n'ont pas force de loi. Si l'employeur refuse de mettre en application les recommandations, vous devrez vous tourner vers votre inspecteur de la CNESST qui pourra contraindre l'employeur à mettre en pratique les recommandations de l'équipe de SAT.

2. RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL, <http://www.santeautravail.qc.ca/>

3. RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL. « Bottin », Réseau de santé publique en santé au travail, s. d., <http://www.santeautravail.qc.ca/web/rpsat/bottin>